

1. Renseignements généraux

Les présentes lignes directrices sont conçues pour aider les titulaires de licence à mettre en application et à gérer les éléments concernant l'aspect, la convivialité et l'image de marque d'AdventureSmart de manière cohérente et conforme à des normes de qualités élevées.

AdventureSmart est un programme national de prévention en matière de recherche et de sauvetage qui vise à encourager les Canadiens et les visiteurs au pays à mettre en pratique le slogan « Informez-vous et allez dehors! ». AdventureSmart, qui favorise le plaisir et les loisirs de plein air, crée un équilibre entre les messages clés sur la sécurité et la responsabilité individuelle et encourage le public à acquérir les connaissances, les compétences et le matériel nécessaires pour profiter des activités de plein air.

De concert avec ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux et bénévoles en matière de recherche et de sauvetage, ainsi qu'avec des spécialistes de la prévention des blessures et des entreprises partenaires, le Secrétariat national Recherche et sauvetage (SNRS) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme AdventureSmart. Cet accord de collaboration respecte la propriété intellectuelle des contributeurs et impose certaines exigences sur le plan de la reconnaissance de l'image de marque organisationnelle à chacun des partenaires qui contribuent au programme.

Le SNRS est titulaire de la marque d'AdventureSmart et le concédant pour le matériel du programme AdventureSmart, ainsi que pour le matériel produit par le SNRS ou au nom de celui-ci.

Les demandes de renseignements sur la façon dont le programme ou la marque AdventureSmart devrait être présenté doivent être adressées au gestionnaire du programme AdventureSmart et à l'analyste principal de la prévention, au Secrétariat national Recherche et sauvetage.

Coordonnées de la personne-ressource : Gestionnaire, programme AdventureSmart

Courriel : manager@adventuresmart.ca

Adresse postale:

Sécurité Publique Canada, Secrétariat national Recherche et sauvetage
269, rue Laurier O - 10e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

2. Aspect et convivialité

a) Directives générales

Le matériel existant du programme AdventureSmart doit avoir un aspect et une convivialité uniformes, renforcer la contribution de chacun des partenaires et des programmes complémentaires et être conforme aux messages universels en matière de sécurité.

Comme convenu par tous les partenaires, voici les messages clés et la formulation uniforme qui **DOIVENT** être utilisés dans tout le matériel du programme AdventureSmart :

- 1) Titre : AdventureSmart
- 2) Adresse du programme AdventureSmart : www.adventuresmart.ca
- 3) Messages clés
 - a. « Informez-vous et allez dehors! »
 - b. « Faites preuve de jugement dans vos aventures »
 - c. « Informez-vous avant de partir »
 - d. « Conseils de sécurité »
 - e. « Planification, préparation par la formation et possession de l'équipement essentiel » - Les titres doivent toujours être présentés dans cet ordre.

b) Images de marque AdventureSmart

Il faut accorder la préférence au matériel exempt de marque (image de marque AdventureSmart uniquement), ce qui offre une plus grande marge de manœuvre et permet à tous les partenaires d'AdventureSmart d'en faire un usage. Cette approche favorise aussi une collaboration sans réserve.

Images de marque partenaire

On encourage les partenaires à promouvoir leur image de marque organisationnelle dans leurs activités non commerciales et leurs produits d'AdventureSmart qui appuient l'élaboration et la mise en œuvre du programme. Cependant, il est impératif que le gouvernement du Canada, en tant que titulaire de l'image de marque d'AdventureSmart, soit reconnu lorsqu'on fait la promotion des images des partenaires. La marque Canada et celle de tout organisme partenaire doivent être de taille et d'importance égales.

Images de marque non-partenaire et commerciales

Il faudrait éviter d'utiliser des images de marque commerciales ou non organisationnelles en plus de celle d'AdventureSmart. Les licences commerciales sont disponibles. Les partenaires et partisans intéressés devront communiquer avec le gestionnaire du programme AdventureSmart.

c) Modification de matériel existant

Les partenaires d'AdventureSmart titulaires d'une licence sont autorisés à modifier le matériel existant afin de l'adapter à des publics cibles, à des activités ou à des événements précis, à

condition de respecter l'uniformité des messages (voir ci-dessus), la palette de couleurs et les directives sur l'utilisation des photos. Une copie du matériel modifié doit être envoyée sur CD ou DVD au gestionnaire du programme AdventureSmart pour qu'il soit versé au dépôt du matériel d'AdventureSmart. De plus, le partenaire doit fournir une licence exempte de redevances au Secrétariat national Recherche et sauvetage et au programme AdventureSmart à des fins d'utilisation du matériel.

d) Modèles et illustrations originales (fichiers de conception)

La section administrative du site Web d'AdventureSmart contient un certain nombre de modèles existants pour les présentations PowerPoint, les affiches, les certificats, etc. Sur demande, les partenaires peuvent obtenir les illustrations originales (fichiers de conception) pour les documents imprimés sur CD ou DVD.

e) Palette de couleurs

Chaque environnement est représenté par un agencement de couleurs particulier, qui peut être utilisé dans des éléments de conception de matériel nouveau ou existant. Ces couleurs sont associées à celles qui figurent dans le logo d'AdventureSmart.

Couleur	Nom	CMJN	RVB
	<i>Orange</i> Programmes généraux en matière de survie « Survie dans la nature »	C : 0 % M : 40 % J : 100 % N : 0 %	R : 250 V : 166 B : 26
	<i>Bleu pâle</i> Programmes d'hiver « Neige – Sécurité et éducation » « Survivre à l'extérieur – Motoneige »	C : 35 % M : 10 % J : 0 % N : 0 %	R : 160 V : 201 B : 236
	<i>Vert</i> Programmes pour les enfants et les adolescents « Reste près d'un arbre »	C : 30 % M : 0 % J : 100 % N : 5 %	R : 181 V : 204 B : 45
	<i>Bleu foncé</i> Programmes aquatiques « Intell'eau »	C : 100 % M : 60 % J : 0 % N : 10 %	R : 0 V : 93 B : 164

f) Images

On encourage fortement l'utilisation d'images pour appuyer les messages clés et l'identification des publics cibles. La source de chacune des images doit être indiquée dans une légende sous l'image ou dans la bordure intérieure ou extérieure de celle-ci. On peut identifier la source de l'image en utilisant une police de caractères réduite; toutefois, elle doit être lisible sans aide visuelle. Lorsqu'on utilise une image protégée par le droit d'auteur, il faut transmettre la preuve du consentement à ce que l'image soit utilisée au gestionnaire du programme AdventureSmart

afin qu'elle soit versée dans le dépôt du matériel d'AdventureSmart. Toutes les images utilisées sur du matériel d'AdventureSmart devraient respecter les principes du programme ainsi que la diversité de la population canadienne. Elles doivent aussi être conformes aux messages universels en matière de sécurité (p. ex. vêtements de flottaison individuels, casques et autres pièces d'équipement de sécurité), qui représentent les pratiques exemplaires pour l'activité en question.

3. La signature et les éléments du logo d'AdventureSmart

Le logo d'AdventureSmart se compose de trois éléments, c'est-à-dire la signature, le slogan et les quatre images illustrant des environnements (montagne, neige, arbre et eau).

a) La signature d'AdventureSmart

AdventureSmart est une marque de commerce qui peut être utilisée en anglais et en français. Le mot « AdventureSmart » devrait toujours en caractères italiques, le A d'« Adventure » et le S de « Smart » étant en majuscules.

b) Le slogan « Informez-vous et allez dehors! »

Dans la plupart des cas, le slogan devrait faire partie du logo. Lorsque les versions anglaise et française sont présentées côte à côte, comme sur une bannière ou pour des considérations liées à l'espace, on peut supprimer le slogan.

c) Quatre icônes environnementales

Les quatre icônes environnementales sont des images « blanches » distinctes qui représentent une montagne, un flocon de neige, un pin et une vague. L'arrière-plan est en couleurs et le cadre est circulaire. Ces images illustrent les environnements associés au programme AdventureSmart. Les liens entre les icônes environnementales, les couleurs et le programme figurent dans le tableau ci-dessous. Les détails concernant les couleurs sont présentés dans la palette de couleurs.

Icône environnementale	Couleur	Programmes
Montagne	Orange	Survivre dans la nature
Flocon de neige	Bleu pâle	Neige – Sécurité et éducation Survivre à l'extérieur – Motoneige
Pin	Vert	Reste près d'un arbre
Vague	Bleu foncé	Intell'eau

d) Logo

Anglais (en couleurs et en noir et blanc)



Français



Sans slogan



e) Palette de couleurs

Couleur	Nom	CMJN	RVB
	Orange	C : 0 % M : 40 % J : 100 % N : 0 %	R : 250 V : 166 B : 26
	Bleu pâle	C : 35 % M : 10 % J : 0 % N : 0 %	R : 160 V : 201 B : 236
	Vert	C : 30 % M : 0 % J : 100 % N : 5 %	R : 181 V : 204 B : 45
	Bleu foncé	C : 100 % M : 60 % J : 0 % N : 10 %	R : 0 V : 93 B : 164
	Noir	C : 0 % M : 0 % J : 0 % N : 100 %	R : 0 V : 0 B : 0
	Gris	C : 0 % M : 0 % J : 0 % N : 50 %	R : 147 V : 149 B : 152

f) Police de caractères

La police de caractères utilisée dans le logo est **ScalaSans – Italic**.

4. Image de marque du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme national de recherche et de sauvetage, qui est géré et coordonné par le Secrétariat national Recherche et sauvetage, est un partenaire clé dans le financement, l'élaboration et la mise en œuvre du programme AdventureSmart. La contribution du gouvernement du Canada au programme AdventureSmart doit être reconnue par l'utilisation appropriée de la signature du gouvernement du Canada et du mot-symbole « Canada ». La signature du gouvernement du Canada est la seule qui doit être utilisée lorsqu'un ou plusieurs ministères ou organismes fédéraux participent directement à l'élaboration d'un produit ou d'une activité lié au programme AdventureSmart.

Remarque : La signature et le mot-symbole ne doivent être modifiés d'aucune façon.



a) Emplacement de la signature et du mot-symbole dans les documents

La signature du gouvernement du Canada devrait normalement figurer dans le coin inférieur gauche du document. La disposition et la taille des caractères de la signature devraient s'harmoniser avec la présentation graphique du document.

Le mot-symbole « Canada » devrait figurer dans le coin inférieur droit du document et constituer l'identificateur principal par rapport à la signature.

b) Espace limité

Lorsqu'il n'y a pas assez d'espace pour insérer la signature du gouvernement du Canada et le mot-symbole « Canada », on doit à tout le moins utiliser le mot-symbole et lui accorder autant d'importance qu'à celui des contributeurs équivalents.

5. Association de marques

La plupart des produits d'AdventureSmart comprennent un espace désigné, où les organisations non fédérales peuvent inclure leur logo respectif. En l'absence d'espace désigné, l'organisation ou le concepteur qui modifie le produit doit veiller à ce que l'emplacement choisi pour le logo ne nuise pas à l'objectif principal et à la conception du produit en question et à ce qu'il reconnaisse convenablement le gouvernement du Canada, conformément au paragraphe 3 ci-dessus.

Lorsqu'un partenaire d'AdventureSmart conçoit un nouveau produit, il faut prévoir de l'espace pour l'association de marques dans le cadre de la présentation graphique générale et se conformer aux lignes directrices concernant l'image de marque d'AdventureSmart.